

Les enfants abandonnés à la découverte des colonies au début du XXe siècle

Louis BLONDEL au Sénégal

Louis Blondel est né à Paris (12^e) le 18 octobre 1885 ; le 4 avril 1891 naît son (demi) frère Henri ; sa mère, Céline, journalière, est admise le 15 février 1894 à l'hôpital Tenon, où elle décède le 3 avril.

Les deux frères sont placés dans l'agence de Domfront, Louis à Juvigny-sous-Andaine, Henri à St Gilles, puis à Céaucé.

Louis est reçu 1^{er} de son canton au Certificat d'études primaires. Il réussit également des certificats de dessin et d'agriculture. L'instituteur en fait des grands éloges. On attend ses 14 ans pour l'envoyer à l'école d'horticulture Le Nôtre de Villepreux : « très intelligent, très bon caractère, excellentes conduite et moralité ».

Il intègre l'école de Villepreux en août 1899. En 1901, on détecte une faiblesse et il est dispensé de travaux fatigants.

En 1903 et 1904, il est au Jardin colonial de Nogent-sur-Marne. Il est embauché, en septembre 1904, comme agent de culture au Jardin d'essai de Dakar (3000 francs/an + logement).

En décembre 1907, avec ses camarades Viart et Dellabonnin¹, il voit passer Froment¹ en route pour son nouveau poste au Soudan français (actuel Mali).

En 1908, il devient agent principal de culture au Jardin (d'essai) de Hann (Dakar).

Il décède à 27 ans - officiellement de la tuberculose - le 16 juin 1908 à Juvigny, chez ses anciens nourriciers, huit jours après son arrivée de Dakar pour un congé. Il faut dire que deux stagiaires du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne sont morts de la tuberculose au moment où Louis Blondel y était ; il est fort possible qu'il ait été contaminé à ce moment-là ; il avait, par ailleurs, été arrêté en 1901 pour faiblesse et dispensé ensuite de travaux lourds. Cela a pu le rendre d'autant plus sensible à la maladie, ... à moins que ce soit l'inverse : que ce soit lui, malade, qui ait contaminé ses camarades ?... ou qu'il soit mort d'une maladie contractée à Dakar ?

A son décès, l'administration déploie beaucoup d'énergie pour protéger les intérêts de son frère Henri, encore mineur, son seul héritier, qui est alors soldat d'infanterie à Paris, en commençant par lui faire verser le dernier salaire de Louis (161,11 francs), dû par le Jardin colonial. Cela confirme le rôle de « tête de pont » du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne qui, non seulement coordonne, mais gère financièrement tous les Jardins d'essais des colonies. On comprend d'autant mieux le rôle crucial de Dybowski pour le placement des élèves sortant de Villepreux. Il lui est reversé également 84,37 francs pour la solde des premiers jours de juin 1908.

Malgré les déclarations de Louis Blondel qui disait avoir 6000 francs dans une banque, on ne trouve que son livret de caisse d'épargne (crédité de 1 francs) et 2,20 francs dans son porte-monnaie, qui sont remis à son frère.

L'histoire ne s'arrête pas là, parce que, le 15 avril 1907, Louis Blondel avait emprunté 581,35 francs à son « camarade » Georges Froment¹ pour s'acheter un équipement colonial, et ne lui avait remboursé que 181 francs (dont 40 francs versés par un intermédiaire qui a endossé la

¹ Voir les fiches correspondantes sur ce site

dette, M. Keisser, collègue de Louis Blondel). Froment déploie beaucoup d'énergie, notamment en abreuvant M. Guillaume de courriers où il mentionne systématiquement ce point, pour récupérer cette somme (sans quand même exiger la poursuite des remboursements de M. Keisser, qui ne peut évidemment plus se faire lui-même rembourser par Louis Blondel).

Henri Blondel avait déjà renoncé à toucher les 161 francs de son héritage au profit de Froment, il restait un contentieux sur les 84 francs de la demi-solde de juin 1908.

Le 30 avril 1913, cinq ans après le décès de Louis et après relance, Henri Blondel reversera à Georges Froment ces 84 francs.

On pourra dire que Louis Blondel n'a légué à son frère que des dettes. Encore heureux que Froment – qui gagnait alors de l'ordre de 5000 francs par an (plus les avantages) - n'ait pas réclamé à Henri (qui n'avait qu'une solde de soldat) le reliquat de quelque 150 francs restants de la dette de Louis.